

COMMUNE D'AZILLE
Cartographie du zonage réglementaire

APProuvé LE: 12 avril 2021
Arrêté Préfectoral n°: DD74/CPR/PRR-2021-002

La carte du zonage réglementaire modifiée matérialise et rend opposable la zone R10. Les zones pré-existantes du PPRI sont reportées à titre indicatif. En effet l'utilisation du cadastre numérisé, plus récent que le loti de plan du PPRI initial, peut occasionner de décalages dans la représentation des différentes zones du zonage réglementaire. Pour toutes les zones hors R10, la carte opposable reste celle du PPRI approuvé le 17 juillet 2007, révisé le 30 décembre 2011 sur la commune d'Azille.

R0104 de 14/05/21
Service Prévention des Risques et Sécurité Incendie
Avt 2021
Ech : 1/7 500



Légende

- Cours d'eau
 - Niveau de la crue de référence en mètres NGF
- Légende du zonage réglementaire
- R10 Secteur concerné par une acquisition amiable
 - R11
 - R12
 - R13
 - R14
 - R14-P
 - R1d

